

LEGENDE :

1. LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- * AC1 Servitude de protection des monuments historiques :
 - 1 - Eglise de Fanlac
 - 2 - Croix au lieu du village
 - 3 - Château d'Auberche

- * AC2 Servitude de protection des sites et monuments naturels inscrits : - Bourg de Fanlac

- * 14 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (Données non exhaustives, trace indicatif)

2. LES ESPACES SENSIBLES

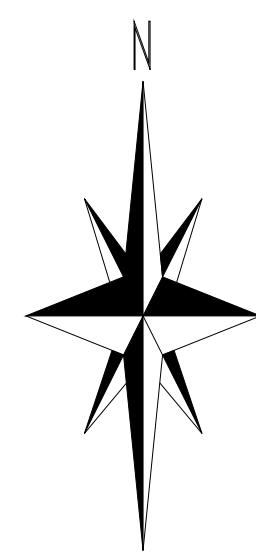
- Zone archéologique sensible : - Le Bourg (église et cimetière)
- Risque retrait-gonflement des argiles : - Zone fortement exposée (Données non exhaustives, trace indicatif)
- Cavités souterraines (cf. Inventaire ci-dessous)

3. AUTRES INDICATIONS

- Limites de communes
- Ruisseau

Inventaire des cavités souterraines

Identifiant	Nom cavité	Positionnement
1	Grotte de Fanlac	Non positionnée
2	Trou souffleur du Sabou	
3	Grotte de la Croix Grise	
4	Ruisseau souterrain d'Auberche	
5	Débris de la Blanchisserie	
6	Sous-sol d'Auberche	
7	Source vers la Courbonne	
8	Souterrain du château du Sabou	
9	Source de la Quenye Sud	
10	Grotte du château d'Auberche	
11	Source de la vallée du Gut	Non positionnée
12	Source du Passabou	
13	Abri du Puy Durand	
14	Château de Puy Durand	
15	Source de la Quenye Nord	
16	Source captée de Fanlac	
17	Royaume de Puy Durand	
18	Carion de Fanlac	
19	Grotte du Verdier	
20	Débris de la Ferrière	



Plan des servitudes d'utilité publique et des espaces sensibles

Echelle: 1/5000°

Pièce n°5-1-1



Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 07 FEVRIER 2012

Commune de FANLAC

